



## Collectif "**POUR LA VIE**"

La Bourgogne est totalement couverte par le **WiMax** depuis fin juin 2010.

[WiMax = Worldwide Interoperability for Microwave Access (Microwave = Micro-ondes !)]

Nous sommes plusieurs dizaines de malades à cause de WIMAX, dont des personnes électro hyper sensibles, auxquelles se joignent des personnes qui, connaissant la toxicité de WIMAX, refusent cette technologie inefficace et obsolète.

Nous allons déposer prochainement une plainte contre X auprès du Procureur de la République de DIJON. Nous comptons sur un nombre important de plaignants vivant en Bourgogne.

De nombreux médecins s'associent à cette plainte, notamment dans les environs de DIJON.

Le dépôt de plainte se fait sans avocat (cela ne coûte donc rien).

De plus, dans une plainte contre X, on ne risque rien.

Vous trouverez ci-joints le texte de la lettre au Procureur de la république et l'attestation à remplir et à signer.

Faites signer autour de vous et à vos médecins éventuellement.

Les non-Bourguignons peuvent également s'associer à la plainte en signant une attestation (la carte d'identité n'est alors pas obligatoire).

Démarche à suivre :

### A - Par voie postale

L'attestation en pièce jointe est à imprimer et à renvoyer, dûment remplie et signée, et accompagnée de la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité à l'adresse suivante :

Bénédicte MICHEL  
397 route des Platières  
71290 RANCY

Ne pas hésiter à remplir le cadre "Informations spécifiques" de l'attestation, exemples déjà inscrits dans les attestations :

*"j'ai coupé le Wifi de ma box parce qu'il m'indisposait"*

*"je suis EHS"*

*"mon téléphone portable me fait mal à la tête"*

*"j'ai dû déjà déménager à cause d'une antenne relais"*

*"je suis fatiguée depuis le WIMAX" etc ...*

### B - par mail

Envoyer par mail en Pièces Jointes, l'attestation remplie et les photos recto/verso de la pièce d'identité à :

collectif-ehs-71@laposte.net

D'avance MERCI.